Ville de Saint Nazaire
DGA Fabrique du Territoire Ecologique

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de restructuration du Groupe Scolaire Victor Hugo et construction d'un nouveau restaurant scolaire

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202603270910
Date limite de remise des plis	***09/12/2026*** à ***12:00***

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ville de Saint Nazaire
Direction du Patrimoine immobilier
Représentant : Monsieur David Samzun Maire de Saint Nazaire
Adresse : Hôtel de Ville de Saint Nazaire
Place François Blancho
CS 40416
44606 SAINT NAZAIRE CEDEX

Site internet : https://www.saintnazaire.fr/demarches-administratives/repondre-a-un-marche-public/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Travaux de restructuration du groupe scolaire Victor Hugo et construction d'un nouveau restaurant scolaire

Code CPV	Libellé CPV
45214200-2	Travaux de construction de bâtiments scolaires
45212422-0	Travaux de construction de cantines
45112500-0	Travaux de terrassement
45112340-0	Travaux de décontamination du sol
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
45262660-5	Travaux de désamiantage
45223220-4	Travaux de gros oeuvre
45262210-6	Travaux de fondation
45111100-9	Travaux de démolition
45261100-5	Travaux de charpente
45421000-4	Travaux de menuiserie
45321000-3	Travaux d'isolation thermique
44316500-3	Serrurerie
45340000-2	Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité
45421152-4	Installation de cloisons
45313000-4	Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45330000-9	Travaux de plomberie
39221000-7	Equipement de cuisine

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Travaux de restructuration du Groupe Scolaire Victor Hugo et construction d'un nouveau restaurant scolaire
Acheteur	Ville de Saint Nazaire
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	13 lots
Lieu d'exécution	Groupe Scolaire Victor Hugo - 30 rue Pierre de Ronsard - 44600 SAINT NAZAIRE
Durée	34 Mois
Développement durable	Clause sociale : ***Ce marché comporte une prestation d'insertion professionnelle de publics en difficulté*** Clause environnementale

Les travaux sont échelonnés dans le temps selon le phasage suivant :
-phase/tranche de travaux 1 : Réhabilitation de la maternelle et construction du restaurant scolaire
-phase/tranche de travaux 2 : Réhabilitation de l'élémentaire 2
-phase/tranche de travaux 3 : Réhabilitation de l'élémentaire 1
-phase/tranche de travaux 4 : Aménagement de la cour

Ces phases/tranches ne constituent pas des fractions de contrat optionnelles, il s'agit d'un découpage permettant la réalisation des travaux par phases / tranches successives avec une réception associée à chaque phase.

- **Allotissement :**

Les travaux de cette opération sont décomposés en **20 lots**, ils font l'objet de deux consultations distinctes comme suit :

- **La présente affaire n°202603270910 se déroule en appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique) et comprend 13 lots,**
- *Une consultation en Procédure adaptée ouverte lancée ultérieurement sur la base des articles R2123-1 1° et 2° - Petits lots - Code de la commande publique) qui comprendra 7 lots.*

L'ensemble des lots sont répartis comme suit :

Objet
202603270910A - Lot n°1 – Terrassement VRD/ Dépollution des terres CPV : 45112500-0 - Travaux de terrassement - 45112340-0 - Travaux de décontamination du sol Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910B - Lot n°2 – Aménagement paysager CPV : 45112700-2 - Travaux d'aménagement paysager Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910C - Lot n°3 – Désamiantage/Déplombage CPV : 45262660-5 - Travaux de désamiantage Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910D - Lot n°4 – Gros œuvre/ Fondations spéciales/ Démolitions / relogement provisoire CPV : 45223220-4 - Travaux de gros œuvre - 45262210-6 - Travaux de fondation - 45111100-9 - Travaux de démolition Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910E - Lot n°5 – Charpente bois/ Mur ossature bois / Vêture bois CPV : 45261100-5 - Travaux de charpente Code nomenclature achats : TVX.2.01
202609300930A - Lot n°6 – Couverture Acier CPV : 45261210-9 : Travaux de couverture *Code nomenclature achats : TVX.2.01*

202609300930B - Lot n°7 – Etanchéité
CPV : 45261420-4 : Travaux d'étanchéification
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910F - Lot n°8 – Menuiseries extérieures aluminium / Occultations
CPV : 45421000-4 - Travaux de menuiserie
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910G - Lot n°9 – ITE
CPV : 45321000-3 - Travaux d'isolation thermique
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910H - Lot n°10 – Métallerie /Serrurerie
CPV : 45340000-2 - Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité - 44316500-3 - Serrurerie
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202609300930C - Lot n°11 – Cloisons sèches - isolation
CPV : 45421152-4 - Installation de cloisons
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910II- Lot n°12 – Cloisons isothermes
CPV : 45421152-4 - Installation de cloisons
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202609300930D - Lot n°13 – Menuiseries intérieures bois
CPV : 45421000-4 - Travaux de menuiserie
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202609300930E - Lot n°14 – Plafonds suspendus
CPV : 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202609300930F - Lot n°15 – Revêtements de sols souples – Carrelages - Faïences
CPV : 45430000-0 : Revêtement de sols et de murs
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202609300930G - Lot n°16 – Peinture
CPV : 45442100-8 : Travaux de peinture
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910J - Lot n°17 – Ascenseur / Elévateur PMR
CPV : 45313000-4 - Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910K - Lot n°18 – Electricité courant fort / courant faible
CPV : 45311000-0 - Travaux de câblage et d'installations électriques
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910L - Lot n°19 – Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires
CPV : 45330000-9 - Travaux de plomberie - 45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
Code nomenclature achats : TVX.2.01
202603270910M - Lot n°20 – Matériel cuisine
CPV : 39221000-7 - Equipement de cuisine
Code nomenclature achats : TVX.2.01

* Les lignes grisées sont données à titre indicatif et font l'objet d'une procédure distincte

Chaque lot conduira à la conclusion d'un marché **ordinaire.**

- **Insertion sociale :**

L'acheteur public s'est engagé dans une politique d'insertion des personnes par le travail. C'est pourquoi, conformément à l'article L-2112-2 à 4 du code de la commande publique, le cahier des charges du présent marché comporte des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Les volumes d'heures indiqués constituent des minimums obligatoires. Les candidats sont libres de proposer des volumes plus importants.

Il est rappelé que le respect de ces clauses est une condition de régularité de l'offre.

Le contrat comporte des obligations en matière d'insertion sociale pour les prestations suivantes :

Lot N°	INTITULES	Heures insertion minimum
1	**Terrassement VRD/ Dépollution des terres**	**535**
2	**Aménagement paysager**	**990**
4	**Gros œuvre/ Fondations spéciales/ Démolitions / relogement provisoire**	**840**
5	**Charpente bois/ Mur ossature bois / Vêture bois**	**225**
18	**Electricité courant fort / courant faible**	**330**
19	**Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires**	**295**

Modalités de mise en œuvre :

Les entreprises préciseront dans l'acte d'engagement le volume d'heures sur lequel elles s'engagent (le minimum requis ou plus).

En annexe à l'acte d'engagement, les entreprises détailleront leur offre d'action d'insertion tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Le caractère complet et détaillé de cette annexe constitue un élément de régularité des offres.

Pour satisfaire son engagement, l'entreprise pourra :

- Soit recruter directement les bénéficiaires au sein des catégories listées au CCAP. Si les bénéficiaires choisis ne font pas l'objet d'un suivi par un opérateur d'insertion, le Service Emploi, Insertion et Formation pourra en désigner un au moment de l'attribution du marché.

- Soit confier à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), ou à une Association Intermédiaire (AI) ou à un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) la mise à disposition de personnel pour la réalisation de tout ou partie des heures d'insertion,

- Soit sous-traiter ou co-traiter tout ou partie des heures d'insertion à une Entreprise d'Insertion (EI), à un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), ou à une structure choisie dans le champ du handicap (ESAT ou Entreprise Adaptée)

Il est précisé que cette condition d'exécution d'insertion professionnelle est toutefois suspensive dans les conditions définies au C.C.A.P. pour tenir compte de certaines difficultés rencontrées par les entreprises.

Assistance technique du Maître d'ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'insertion professionnelle, l'acheteur public met à disposition une ingénierie d'insertion comportant les éléments suivants :

- Informations apportées aux entreprises sur les différents dispositifs d'insertion existants ou sur les conditions de suspension de la clause d'insertion
- Accompagnement des entreprises titulaires pour la mise en œuvre de l'insertion professionnelle ;
- Proposition de publics relevant des critères d'éligibilité aux clauses sociales

Le Service Emploi, Insertion et Innovation sociale de Saint-Nazaire Agglo peut être contacté aux coordonnées suivantes :

Service Emploi, Insertion et Innovation sociale
Direction Culture, Transitions et Développement Economique

Karine Leclaire – Coordinatrice Mission Clauses sociales
4, avenue du Commandant L'Herminier – B.P. 305 - 44605 Saint-Nazaire cedex
Tél. : 06 30 14 94 95 carine.leclaire@saintnazaireagglo.fr
Ou
Elodie ALLARD facilitatrice des clauses sociales / chargée de relations entreprises
Tél. : 06 47 87 69 05 Mail : elodie.allard@saintnazaireagglo.fr

Il reste que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2121-5 du Code de la commande publique, la procédure de passation de la présente consultation a été déterminée en prenant en compte la valeur totale des travaux se rapportant à l'opération.

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Publication de la consultation	Novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Décembre 2026
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Décembre 26 /Janvier 27
Classement des offres et attribution du contrat	Janvier//février 27
Information des candidats non retenus	Février 2027
Signature et notification du contrat	mars 2027

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.saintnazaire.fr/demarches-administratives/repondre-a-un-marche-public/

Assistance tel : 04 80 04 12 60 ou par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer 2 adresses courriels électroniques (une principale et une de secours) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

ATTENTION : le compte fournisseur AWS utilisé pour le retrait et ou remise des plis devra comporter des données strictement identiques à celles renseignées dans l'acte d'engagement ainsi que dans toutes les pièces d'exécution du présent marché (notamment le n° de SIRET et l'adresse mail).

A cet effet, nous invitons les candidats disposant de plusieurs entités juridiques distinctes à créer autant de comptes qu'ils ont de SIRET distincts.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Document	Descriptif
- Le présent RC et son annexe :	Annexe relative à la signature et au dépôt électronique sur AWS Annexe relative au Cadre mémoire technique explicatif en cohérence avec les critères de jugement
- DC1 ou E-DUME ou équivalent - Lettre de candidature - Déclarations sur l'honneur :	Formulaire DC1 ou E-DUME ou déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus par le Code de la Commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- DC2 ou E-DUME - ou équivalent - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat - Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles :	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Acte d'engagement et ses annexes éventuelles :	Annexe 1 relative à l'insertion professionnelle située à la fin de l'acte d'engagement
- DC4 déclaration du sous-traitant	Le cas échéant
- CCAP et son annexe	Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots Annexe 1 : relative à la Politique générale dans le domaine de la gestion des données et de la confidentialité des contrats publics
- CCTP et ses annexes :	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP0) prescriptions communes et CCTP propre à chaque lot, et leurs annexes
- DPGF :	Décomposition du prix global et forfaitaire, pour chaque lot
- Le PGCSPS	Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (PGCSPS).
- Le RICT	Le rapport initial du Bureau de Contrôle
- Calendrier prévisionnel	Calendrier prévisionnel des travaux qui sera remplacé par le calendrier détaillé d'exécution à l'issue de la période de préparation.
- le cadre de mémoire technique (CMT) :	Le Cadre de mémoire technique propre à chaque lot : trame vivement recommandée pour détailler la proposition technique du candidat en cohérence avec les critères de jugement

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Toutes les modifications apportées à la consultation seront portées à la connaissance des candidats via la plateforme de dématérialisation des marchés publics par alerte aux adresses électroniques indiquées lors du retrait électronique du dossier de consultation. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, cette disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

La personne publique ne pourra être tenue responsable de la non consultation par le candidat de sa messagerie électronique.

- **Réponse et groupement :**

Les candidats peuvent répondre soit sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques, soit en tant que candidat individuel, ils ne peuvent pas candidater à la fois individuellement et au sein d'un groupement d'opérateurs.

Il est interdit à un candidat d'être mandataire de plus d'un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur public. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire.

En cas de sous-traitance du lot 1, 3, 4, 18, 20 : le sous-traitant déclaré devra fournir les certificats de qualifications professionnelles correspondants, qui sont requis pour chaque lot.

Conformément au Code de la Commande Publique, les candidats qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur seront exclus de cette procédure.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Visite du site :**

Afin de mieux appréhender la complexité du site, une visite de celui-ci est très fortement recommandée du fait du caractère patrimonial du site, des travaux dans l'existant phasés, et en site occupé, pour les lots suivants :

- **Lot 1 : Terrassement VRD/ Dépollution des terres**
- **Lot 2 : Aménagement paysager**
- **Lot 3 : Désamiantage Déplombage**
- **Lot 4 : Gros-œuvre / Fondations spéciales / Démolitions / Relogement provisoire**
- **Lot 5 : Charpente bois Mur ossature bois Vêture bois**
- **Lot 8 : Menuiseries extérieures aluminium / Occultations**
- **Lot 9 : ITE**
- **Lot 17 : Ascenseur / Elévateur PMR**
- **Lot 18 : Electricité courant fort courant faible**
- **Lot 19 : Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires**

A cet effet, trois visites organisées sont possibles :

- le mercredi 18 novembre 2026 à 14h00
- le lundi 23 novembre 2026 à 14H00
- le mercredi 25 novembre 2026 à 14h00

Les candidats intéressés sont invités à confirmer leur présence (Personne à contacter : Aurore TOUBLAN : 06.47.27.21.46 ou aurore.toublan@saintnazaireagglo.fr), afin de prendre pleinement connaissance des installations existantes et conscience des contraintes inhérentes aux travaux à réaliser en site occupé.

Les consultations à l'improviste ne sont pas autorisées.

L'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'aucune indemnité en majoration qui serait due à la méconnaissance des lieux avant la remise de son offre.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 150 Jours à compter de la date limite de réception des offres (offres négociées le cas échéant).

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

- **Variantes à l'initiative des candidats :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Variantes exigées :**

Les candidats doivent présenter une variante exigée (VE) dans les conditions suivantes :

- **Variante exigée n°1 (VAE1) : pour le lot 19 Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires :** Hotte ACTINYS en remplacement de Hotte ATRIA

La non présentation de cette offre variante exigée entrainera l'irrégularité de l'offre.

Cette offre devra être entièrement décrite techniquement et financièrement dans un document indépendant de l'offre de base. Le montant devra être reporté à l'acte d'engagement et devra faire l'objet d'une décomposition financière spécifique. Les candidats indiqueront les adaptations ou modifications au cahier des charges qui sont nécessaires.

- **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Pour les lots suivants, les candidats sont invités à présenter les prestations supplémentaires éventuelles suivantes (facultatives) :

- **PSE 01 : lot 1 Terrassement VRD / Dépollution des sols :** Cuve enterrée de 20 m3
- **PSE 02 : lot 2 Aménagement paysager :** Mise en place de pare-ballons
- **PSE 03 : lot 18 Electricité Courant fort Courant faible :** Destratificateur d'air Phase/Tranche 1 restaurant Maternelle
- **PSE 04 : lot 18 Electricité Courant fort Courant faible :** Destratificateur d'air Phase/Tranche 2 Elémentaire 2
- **PSE 05 : lot 18 Electricité Courant fort Courant faible :** Destratificateur d'air Phase/Tranche 3 Elémentaire 1
- **PSE 06 : lot 20 Matériel cuisine :** Table de tri avec pesée

L'acheteur public se réserve le droit de retenir ou non les PSE lors de l'attribution du contrat.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être adressées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil acheteur : https://www.saintnazaire.fr/demarches-administratives/repondre-a-un-marche-public/

Assistance tel : 08 92 14 00 04 ou par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com

Le candidat est invité à envoyer une copie de sauvegarde, sur un support physique numérique, ou sur papier. Celle-ci doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible à l'extérieur :

''Copie de Sauvegarde :
202603270910- AOO Travaux de restructuration Groupe Scolaire Victor Hugo et construction d'un nouveau restaurant scolaire"

- Les copies de sauvegarde devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - Accueil Général – A l'attention du service marchés publics (DJCP) - Place François Blancho - SAINT NAZAIRE

- ou, si elles sont envoyées par voie postale, devront l'être sous pli recommandé avec accusé de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Hôtel de Ville - Service Courrier - A l'attention du service marchés publics (DJCP) - Place François Blancho - CS40416 - 44606 Saint-Nazaire cedex

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission matérielle, doit faire parvenir cette copie **dans les délais impartis pour la remise des plis.**

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans deux circonstances précises, à savoir :
1 - lorsqu'un programme malveillant est détecté par l'acheteur public (virus) dans le pli dématérialisé, ou
2 - lorsque la candidature ou l'offre n'est pas parvenue à l'acheteur public dans les délais de dépôt des candidatures et des offres du fait d'une défaillance du dispositif électronique mis en place par l'acheteur public. Les copies de sauvegarde que l'acheteur public n'aura pas besoin d'ouvrir seront détruites.

- **Modalités de signature du contrat :**

La signature électronique n'est pas obligatoire mais est souhaitée par l'acheteur public si le candidat dispose d'un certificat le permettant. Un outil de signature est mis à disposition des candidats sur la plateforme AWS de dépôt des offres (Cf. Annexe 1).

En cas de signature électronique, l'acte d'engagement est la seule pièce de l'offre devant être signée électroniquement.

Si l'analyse des offres a conduit à envoyer au candidat désigné attributaire des demandes de précisions et/ou compléments, les formulaires correspondants devront être signés (OUV6). Il en va de même des éventuelles mises au point du contrat envoyé avant sa notification (formulaires OUV11).

Dans le cadre d'une réponse en groupement d'entreprises, si le DC1 est utilisé comme habilitation du mandataire, il doit alors être signé par tous les membres du groupement.

Si le candidat attributaire ne possède pas de signature électronique (au moment du dépôt du pli ou au moment de l'attribution, le cas échéant), l'acheteur lui demandera de signer manuscritement son acte d'engagement et de lui transmettre par papier (dépôt contre récépissé ou voie postale) dans un délai mentionné dans le courrier.

En cas de signature électronique, le candidat attributaire doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, il est invité à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande.

Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le soumissionnaire est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. **Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.**

Par souci de simplicité, les candidats sont invités à privilégier l'outil de signature du profil acheteur et le format PADES, ainsi qu'à ne pas protéger/verrouiller les documents signés. Le soumissionnaire qui utilise cet outil n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé (Cf. Annexe 1 au présent RC).

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plate-forme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

1. Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
2. Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

- **Contenu des plis :**

NOMMAGE des fichiers à produire (candidature et offre) à respecter impérativement :
Les documents non-susmentionnés devront être nommés comme suit : « nom_fichier.extension » où :
- **« nom_fichier »** correspond au libellé du document - exemple : DC1 – DC2 – AE...
Les libellés ne devront contenir ni espace, ni accent, ni caractères spéciaux et seront les plus courts possibles.
- **«.extension »** correspond au format utilisé – exemple : .pdf, .doc, etc.…

CANDIDATURE :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Inscription sur un registre du commerce	Inscription sur un registre du commerce
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
DC1 ou E-DUME ou équivalent	Formulaire DC1 ou E-DUME ou déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus par le Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
DC2 ou E-DUME - ou équivalent	DC2 ou E-DUME -ou équivalent - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat - Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Chiffre d'affaires annuel général	Chiffre d'affaires annuel général (= indiquez le chiffre d'affaires annuel général sur les trois derniers exercices)
Effectifs moyens annuels	Effectifs moyens annuels (= indiquez les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique pendant les trois dernières années)
Outillage, matériel et équipement technique	Outillage, matériel et équipement technique (= description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique générique de l'entreprise)
Pour les lots 1, 3, 4, 18, 20 Certificat de qualification professionnelle ou toutes références équivalentes	Certificat de qualification professionnelle suivant établi par un organisme indépendant, uniquement pour les lots suivants : Lot 1 : attestation de compétence en sous-section 4 et en sous-section 3 Amiante Lot 3 : certification selon norme NF X46-010 ; Qualibat 1552 « Traitement de l'amiante » Lot 4 : attestation de compétence en sous-section 4 ; Qualibat 1112 « Démolition Technicité courante » Lot 18 : Qualifelec, RGE QualiPV, attestation de compétence en sous-section 4 Lot 20 : Qualicuisines ou Qualipro, attestation de capacité fluides frigorigènes Ou toutes références équivalentes- En cas de présentation de références équivalentes, le candidat devra fournir à minima 3 références incluant : -Descriptif du projet (MOA, MOE, adresse chantier, type d'environnement, si groupement indiquer les membres…) -Nature des travaux effectués avec répartition des tâches et des montants -Photos de réalisations -Attestations de chantier
Pour les marchés de travaux : exécution des travaux du type spécifié (références)	Pour les marchés de travaux : exécution des travaux du type spécifié (liste des principales références de travaux exécutés au cours des trois dernières années et en lien avec l'objet du marché)

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, **à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.**

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de la déclaration de sous-traitance :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément aux dispositions du code de la Commande Publique, l'acheteur public peut demander aux candidats de compléter leur dossier de candidatures s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes.

OFFRE :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
- Acte d'engagement et ses annexes éventuelles	Acte d'engagement et ses annexes éventuelles complétés et signés électroniquement, fichier en format ".pdf" non zippé, et notamment son annexe 1 à l'acte d'engagement relative à l'insertion professionnelle complétée. Elle est à compléter y compris si l'entreprise peut prétendre à la suspension de la clause d'insertion dans les conditions définies par le C.C.A.P. **Un par lot**
- DC4	DC4 en cas de sous-traitance à compléter le cas échéant
- DPGF :	Décomposition du prix global et forfaitaire, à **compléter pour chaque lot** **Afin de faciliter le traitement des données, il est demandé au candidat de fournir la DPGF au format tableur sous sa forme originale et non PDF.**
- Cadre de Mémoire technique	Le cadre de Mémoire Technique **propre à chaque lot** dument complété ou, à défaut, un mémoire technique répondant strictement aux rubriques listées dans le cadre de mémoire technique. Le candidat joindra en annexe les CV des interlocuteurs dédiés spécifiquement à la réalisation des prestations, les certifications éventuelles ainsi que tout document qu'il estime nécessaire pour le jugement de son offre
- Les fiches techniques	Le candidat fournira à l'appui de son offre les fiches techniques des produits ou matériaux proposés
- Planning détaillé	Planning détaillé proposé par le candidat pour la réalisation des prestations

Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Dans le cas où le marché est conclu à prix unitaire : en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Aptitude	Aptitude
2. Capacité économique et financière	Capacité économique et financière
3. Capacité technique et professionnelle	Capacité technique et professionnelle au regard des références, moyens et qualifications...

Conformément à l'article R2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres. Il pourra alors examiner uniquement la (ou les) candidatures du (ou des) candidat(s) le(s) mieux classé(s).

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Concernant tous les lots (sauf lot 2 et lot 3) :

Critère	Complément
1. Prix (pondération 30%)	
2. Valeur Technique au regard des éléments sollicités dans le cahier des charges (pondération 60%)	
- Adéquation des moyens humains et matériels affectés au chantier (20 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Qualité et la conformité des matériaux proposés (5 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Pertinence des moyens, mesures et procédés spécifiques de réalisation (20 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Cohérence et l'efficience du planning du marché (15 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
3. Prise en compte du développement durable dans l'exécution des prestations (pondération 10 %)	
- Assurer une gestion environnementale et une hygiène adaptées à la tenue du chantier (5 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Garantir une démarche environnementale de qualité à l'échelle de l'entreprise (5 points)	Cf Cadre de mémoire technique)

Concernant le lot 2 Aménagement paysager :

Critère	Complément
1. Prix (pondération 30%)	
2. Valeur Technique au regard des éléments sollicités dans le cahier des charges (pondération 50%)	
- Adéquation des moyens humains et matériels affectés au chantier (15 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Qualité et la conformité des matériaux proposés (15 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
-Pertinence des moyens, mesures et procédés spécifiques de réalisation (5 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Cohérence et l'efficience du planning du marché(15 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
3. Prise en compte du développement durable dans l'exécution des prestations (pondération 20 %)	
- Assurer une gestion environnementale et une hygiène adaptées à la tenue du chantier (15 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Garantir une démarche environnementale de qualité à l'échelle de l'entreprise (5 points)	Cf Cadre de mémoire technique)

Concernant le lot 3 Désamiantage Déplombage :

Critère	Complément
1. Prix (pondération 30%)	
2. Valeur Technique au regard des éléments sollicités dans le cahier des charges (pondération 45%)	
- Adéquation des moyens humains et matériels affectés au chantier (10 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Pertinence des moyens, mesures et procédés spécifiques de réalisation (15 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Cohérence et l'efficience du planning du marché (20 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
3. Prise en compte du développement durable dans l'exécution des prestations (pondération 25 %)	
- Assurer une gestion environnementale et une hygiène adaptées à la tenue du chantier (20 points)	Cf Cadre de mémoire technique)
- Garantir une démarche environnementale de qualité à l'échelle de l'entreprise (5 points)	Cf Cadre de mémoire technique)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Un extrait de K-bis	Un extrait de K-bis (ou extrait K, ou extrait D1 ou à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat)
Les attestations et certificats	Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations : - fiscales auprès du Trésor public (disponibles sur l'espace sécurisé impots.gouv.fr). - sociales auprès de l'URSSAF (ou autres organismes selon l'entreprise). Le candidat établi à l'étranger produit un certificat de régularité sociale établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement. En outre, il produit les pièces prévues aux articles R,1263-12, D8222-5 ou D8222-7 ou D8254-3 du Code du travail.
La liste nominative des salariés étrangers	- la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du travail (art. D.8254-2 du Code du travail).
Les attestations d'assurances de responsabilité civile et décennale, le cas échéant	
Un Relevé d'Identité Bancaire IBAN	

Dans l'hypothèse où l'attributaire ne serait pas en capacité de fournir les justificatifs demandés dans un délai maximal de 10 jours, celui-ci sera écarté et le marché pourra être réattribué au candidat classé second à l'issue de l'analyse des offres, et ce même après la réception des courriers d'information des offres retenues et non retenues par les candidats.

5. SAUVEGARDE

L'acheteur public se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation en ne passant pas de marché avec quelque entreprise que ce soit pour des motifs d'intérêt général.

Cette disposition vaut quand bien même une entreprise aurait été avisée que son offre était retenue et même si la mise au point de cette offre a pu nécessiter pour l'entreprise des études complémentaires.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres** (date et heure), une demande obligatoirement écrite sur le profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.saintnazaire.fr/demarches-administratives/repondre-a-un-marche-public/

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Tribunal administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'île Gloriette - B.P 24111 - 44000 Nantes
Téléphone : 02-40-99-46-00 - Fax : 02-40-99-46-58
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr URL : http://nantes.tribunal-administratif.fr

- **Organisme chargé des procédures de recours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'île Gloriette - B.P 24111 - 44000 Nantes
Téléphone : 02-40-99-46-00 - Fax : 02-40-99-46-58
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr URL : http://nantes.tribunal-administratif.fr

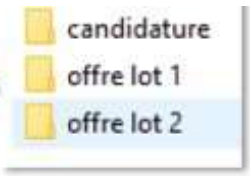
Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION

Signature et Dépôt électronique sur AWS-Achat

1. **Préparez votre réponse comme habituellement**
 par dossiers candidature et offre/lots en y intégrant les fichiers à transmettre



2. **Retrouvez la consultation** à soumissionner et cliquez sur « **Déposer un pli** ».

- Sur la page d'acceptation des CGU,
- **lancez AWS-Signature**



- **Sélectionnez les documents à signer**
- **Signez la sélection**



Vous pouvez effectuer cette étape avec l'outil de votre choix. Dans ce cas, intégrez un fichier dans votre pli indiquant le site/outil sur lequel la vérification de vos signatures peut être effectuée.

3. **Après signature fermez l'application**, acceptez les CGU et faites votre dépôt jusqu'à l'obtention de la confirmation de dépôt.

Assistance tel : 04 80 04 12 60 ou par mail à l'adresse suivante :
support-entreprises@aws-france.com